

# **ALTERGO ASSOCIATION**

États financiers non consolidés

31 août 2025

DISCUSSION

# ALTERGO ASSOCIATION

États financiers non consolidés  
31 août 2025

---

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats non consolidés	5
Évolution des soldes de fonds non consolidés	6
Bilan non consolidé	7
Flux de trésorerie non consolidés	8
Notes complémentaires	9 - 20
Annexes	21 - 22

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

AUX MEMBRES DE  
ALTERGO ASSOCIATION

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de **ALTERGO ASSOCIATION** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 août 2025, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'organisme au 31 août 2025, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et de campagnes philanthropiques, dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits de dons et de campagnes philanthropiques, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2025 et 2024, de l'actif et des soldes de fonds aux 31 août 2025 et 2024. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Montréal  
Le 18 novembre 2025

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133101

## ALTERGO ASSOCIATION

Résultats non consolidés  
Exercice clos le 31 août 2025

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds de dotation	Total 2025	Total 2024
<b>PRODUITS</b> (annexe A)					
Administration et communications	152 237 \$	- \$	873 \$	<b>153 110 \$</b>	138 457 \$
Accessibilité universelle	2 249 963	-	-	<b>2 249 963</b>	2 393 025
	2 402 200	-	873	<b>2 403 073</b>	2 531 482
<b>CHARGES</b> (annexe B)					
Administration et communications	636 164	33 355	1 600	<b>671 119</b>	691 542
Accessibilité universelle	1 922 408	-	-	<b>1 922 408</b>	1 988 762
	2 558 572	33 355	1 600	<b>2 593 527</b>	2 680 304
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(156 372)\$</b>	<b>(33 355)\$</b>	<b>(727)\$</b>	<b>(190 454)\$</b>	<b>(148 822) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## ALTERGO ASSOCIATION

Évolution des soldes de fonds non consolidés  
Exercice clos le 31 août 2025

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'urgence	Fonds de dotation	Total 2025	Total 2024
<b>Soldes au début</b>	103 998 \$	140 331 \$	175 000 \$	52 841 \$	<b>472 170 \$</b>	620 992 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(156 372)	(33 355)	-	(727)	<b>(190 454)</b>	(148 822)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 400)	16 400	-	-	-	-
<b>Soldes à la fin</b>	<b>(68 774)\$</b>	<b>123 376 \$</b>	<b>175 000 \$</b>	<b>52 114 \$</b>	<b>281 716 \$</b>	<b>472 170 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

# ALTERGO ASSOCIATION

Bilan non consolidé

31 août 2025

	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'urgence	Fonds de dotation	Total 2025	Total 2024
<b>Actif</b>						
Court terme						
Encaisse	170 070 \$	- \$	- \$	- \$	170 070 \$	325 729 \$
Compte Avantage entreprise, 2,60 % (3,50 % en 2024)	1 601 840	-	-	-	1 601 840	2 213 083
Débiteurs (note 3)	478 700	-	-	-	478 700	57 773
Frais payés d'avance	1 834	-	-	-	1 834	1 500
Solde interfonds	4 822	-	175 000	-	-	-
	2 257 266	-	175 000	-	2 252 444	2 598 085
Placements (note 4)	88	-	-	56 936	57 024	56 151
Immobilisations corporelles (note 5)	-	123 376	-	-	123 376	140 331
	88	123 376	-	56 936	180 400	196 482
	2 257 354 \$	123 376 \$	175 000 \$	56 936 \$	2 432 844 \$	2 794 567 \$
<b>Passif</b>						
Court terme						
Créditeurs (note 7)	158 109 \$	- \$	- \$	- \$	158 109 \$	158 345 \$
Dû à des organismes contrôlés, sans intérêt	-	-	-	-	-	391 427
Produits reportés	5 675	-	-	-	5 675	165
Apports reportés (note 8)	1 987 344	-	-	-	1 987 344	1 772 460
	2 151 128	-	-	-	2 151 128	2 322 397
Solde interfonds	175 000	-	-	4 822	-	-
	175 000	-	-	4 822	-	-
	2 326 128	-	-	4 822	-	2 332 397
<b>Soldes de fonds</b>						
Investis en immobilisations corporelles	-	123 376	-	-	123 376	140 331
Affectation d'origine externe (note 9)	-	-	-	52 114	52 114	52 841
Affectation d'origine interne	-	-	175 000	-	175 000	175 000
Non grevés d'affectation	(68 774)	-	-	-	(68 774)	103 998
	(68 774)	123 376	175 000	52 114	281 716	472 170
	2 257 354 \$	123 376 \$	175 000 \$	56 936 \$	2 432 844 \$	2 794 567 \$

**SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

\_\_\_\_\_, administrateur  
 \_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## ALTERGO ASSOCIATION

Flux de trésorerie non consolidés  
Exercice clos le 31 août

	2025	2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(190 454) \$	(148 822) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 355	35 977
Intérêts sur actifs financiers à la juste valeur réinvestis aux placements	(873)	(932)
	(157 972)	(113 777)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	207 654	(126 085)
	49 682	(239 862)
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 400)	(41 504)
Diminution (augmentation) des avancées à des organismes contrôlés	(408 757)	4 845
	(425 157)	(36 659)
<b>FINANCEMENT</b>		
Diminution du montant dû à des organismes contrôlés	(391 427)	(232 298)
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(766 902)</b>	<b>(508 819)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>2 538 812</b>	<b>3 047 631</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>1 771 910 \$</b>	<b>2 538 812 \$</b>
<b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	170 070 \$	325 729 \$
Dépôt à terme	1 601 840	2 213 083
	1 771 910 \$	2 538 812 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## 1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission de l'organisme est de soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle, sur l'île de Montréal, par l'abolition des obstacles d'accès au sport, au loisir et à la culture. Son activité principale consiste à favoriser le regroupement d'organisations qui ont une préoccupation pour le loisir des personnes ayant une limitation fonctionnelle de l'île de Montréal.

De plus, l'organisme, par l'entremise de son organisme contrôlé « AlterGo Événements », réalise annuellement l'évènement « Le défi sportif AlterGo » qui vise à promouvoir et favoriser le sport amateur pour toutes les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

### **Présentation des organismes contrôlés**

« AlterGo Expertise » et « AlterGo Événements » ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'organisme.

### **Estimations comptables**

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds d'urgence est mis en place dans le but de pallier à des situations imprévues pouvant survenir en cours d'année hors du cours normal des activités de l'organisme et permettre d'assurer la pérennité de l'organisme.

Les apports reçus à titre de dotation sont présentés dans le fonds de dotation. Les produits de placement tirés des ressources du fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'exploitation selon la nature des affectations stipulées par les apporteurs des fonds détenus à titre de dotation.

### Comptabilisation des produits

#### a) Apports

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Certains apports sont reçus par l'organisme et doivent être entièrement distribués à d'autres organismes. La distribution de ces sommes est présentée sous la rubrique Conseils et distributions à l'annexe B.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe du solde de fonds de dotation.

#### b) Produits de placements

Les produits de placements sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont gagnés.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes en caisse et à des placements très liquides échéant dans un délai de trois mois ou moins suivant la date d'acquisition.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipement sportif	20 %

### Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de crédit reporté et amortis selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que les actifs connexes.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation des instruments financiers*

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue. Les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés réalisée hors du cours normal des activités et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie futurs non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, des actifs financiers que l'organisme a désigné comme étant évalués ultérieurement à la juste valeur et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût se composent des avances à des organismes contrôlés.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du Compte Avantage entreprise, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les actifs financiers que l'organisme a désigné comme étant évalués ultérieurement à la juste valeur se composent des placements. Leur juste valeur correspond à celle déterminée par le garde-valeurs.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### **Instruments financiers (suite)**

#### *Évaluation des instruments financiers (suite)*

Le passif financier évalué au coût correspond au montant dû à des organismes contrôlés.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances courus.

#### *Dépréciation*

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument financier. Lorsque l'instrument financier est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument financier selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires  
31 août 2025

---

### 3. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Clients	6 444 \$	16 951 \$
Subventions	57 105	35 487
Taxes à la consommation	6 394	5 335
Avances à un organisme contrôlé « AlterGo Expertise », sans intérêt	231 655	-
Avances à un organisme contrôlé « AlterGo Événements », sans intérêt	177 102	-
	<hr/> 478 700 \$	<hr/> 57 773 \$

### 4. PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fonds hypothécaires, taux variables	56 936 \$	56 049 \$
Fonds du marché monétaire canadien	88	102
	<hr/> 57 024 \$	<hr/> 56 151 \$

## ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires  
31 août 2025

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	134 156 \$	49 382 \$	84 774 \$
Matériel informatique	261 307	227 562	33 745
Équipement sportif	10 540	5 683	4 857
	<b>406 003 \$</b>	<b>282 627 \$</b>	<b>123 376 \$</b>

  

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	134 156 \$	28 189 \$	105 967 \$
Matériel informatique	244 907	216 614	28 293
Équipement sportif	10 540	4 469	6 071
	<b>389 603 \$</b>	<b>249 272 \$</b>	<b>140 331 \$</b>

### 6. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 350 000 \$, au taux préférentiel plus 1 %, garantie par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens. La convention de crédit est renouvelable annuellement.

### 7. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	23 207 \$	36 975 \$
Salaires et vacances courus	93 858	83 349
Sommes à remettre à l'État	41 044	38 021
	<b>158 109 \$</b>	<b>158 345 \$</b>

## ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires

31 août 2025

### 8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés dans le fonds d'exploitation représentent des subventions qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à couvrir les charges d'activités de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde présenté dans le fonds d'exploitation au titre des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	1 772 460 \$	1 884 814 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(1 772 460)	(1 884 814)
Montant reçu pour l'exercice subséquent	1 987 344	1 772 460
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 987 344</b>	<b>1 772 460</b>
<b>Sommaire</b>		
Ministère de l'Éducation		
Mission loisir et gestion	154 253	111 744
Accompagnement en loisir	1 816 891	1 656 716
Troupe des artistes handicapés de Chine	16 200	4 000
	<b>1 987 344 \$</b>	<b>1 772 460 \$</b>

### 9. FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation représente trois dotations de 10 000 \$, 15 000 \$ et 25 000 \$ respectivement que l'organisme doit conserver pour une période minimale de 10 ans à compter de la date de l'apport et dont les produits doivent être utilisés annuellement pour le prix Innovation Guy Langlois et pour des prix de reconnaissance. Le conseil d'administration a décidé de conserver les sommes en dotation jusqu'en novembre 2025.

## ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires  
31 août 2025

---

### 10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Débiteurs	(12 170) \$	(17 188) \$
Frais payés d'avance	(334)	4 450
Créditeurs	(236)	(1 064)
Produits reportés	5 510	71
Apports reportés	214 884	(112 354)
	<hr/> <b>207 654 \$</b>	<hr/> <b>(126 085) \$</b>

# ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires  
31 août 2025

## 11. ORGANISMES CONTRÔLÉS

« AlterGo Expertise » et « AlterGo Événements » sont contrôlés par l'organisme étant donné que leur conseil d'administration est composé des mêmes administrateurs et qu'un employé permanent de l'organisme est aussi gestionnaire de « AlterGo Expertise » et « AlterGo Événements ».

« AlterGo Événements » promouvoit et favorise le sport amateur pour toutes personnes ayant une limitation fonctionnelle et a été constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

« AlterGo Expertise » fournit des services de formation et de sensibilisation à l'accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans toutes les sphères d'activités afin de favoriser l'accessibilité universelle aux programmes, services, communications, bâtiments et lieux publics et a été constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Les états financiers sommaires de « AlterGo Événements » et « AlterGo Expertise » au 31 août 2025 sont les suivants :

	<b>AlterGo Événements 2025</b>	<b>AlterGo Expertise 2025</b>	<b>Total 2025</b>	<b>Total 2024 (redressé)</b>
<b>Bilan</b>				
Actif	1 009 152 \$	355 989 \$	1 365 141 \$	1 084 050 \$
Passif	472 861 \$	328 138 \$	800 999 \$	272 156 \$
<b>Résultats</b>				
Affectation d'origine interne	525 000 \$	- \$	525 000 \$	525 000 \$
Investis en immobilisations	30 627 \$	3 866 \$	34 493 \$	41 284 \$
Non affectés	(19 336) \$	23 985 \$	4 649 \$	245 610 \$
Produits	2 633 780 \$	638 106 \$	3 271 886 \$	3 805 174 \$
Charges	2 903 504 \$	638 873 \$	3 542 377 \$	4 112 546 \$
<b>Flux de trésorerie</b>				
Activités de fonctionnement	(265 914) \$	(57 408) \$	(323 322) \$	(447 140) \$
Activités d'investissement	356 644 \$	293 \$	356 937 \$	227 367 \$
Activités de financement	177 102 \$	262 834 \$	439 936 \$	86 \$

# ALTERGO ASSOCIATION

Notes complémentaires  
31 août 2025

---

## 12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme en vertu de baux pour ses locaux ainsi que pour un entrepôt, échéant entre mars 2026 et décembre 2027, totalisent 107 902 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2026	46 624 \$
2027	46 603 \$
2028	14 675 \$

## 13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est apparenté aux organismes contrôlés « AlterGo Événements » et « AlterGo Expertise » du fait que tous les membres de son conseil d'administration font aussi partie du conseil d'administration de ces organismes.

Au cours de l'exercice de 2024, l'organisme a obtenu des services professionnels de « AlterGo Expertise » totalisant 1 587 \$ (aucun en 2025). Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

## 14. BUDGET

Les chiffres présentés dans les colonnes « Budget » aux annexes A et B sont fournis à titre d'information seulement. Ce budget a été approuvé par les membres du conseil d'administration le 14 novembre 2024.

## 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les comptes clients, les subventions à recevoir et les avances à des organismes contrôlés. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

### **Risque de marché**

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie en résultant fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'organisme dispose d'une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Par conséquent, il encourt un risque que les flux de trésorerie résultant de cet instrument financier fluctuent en fonction des taux du marché.

#### *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). La société est exposée au risque de prix autre en ce qui concerne les placements en fonds hypothécaires puisque la juste valeur de ces instruments financiers varie en fonction des prix négociés sur les marchés boursiers.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond principalement aux fournisseurs et frais courus, aux salaires et vacances courus et au montant dû à des organismes contrôlés.

**ALTERGO ASSOCIATION**

Annexes  
Exercice clos le 31 août 2025

	Administration et communications Budget (note 14)	Réel	Accessibilité universelle Budget (note 14)	Réel	Budget Total 2025 (note 14)	Réel Total 2025	Réel Total 2024
<b>Annexe A - Produits</b>							
Intérêts sur actifs financiers à la juste valeur et autres	30 000 \$	26 210 \$	1 000 \$	- \$	31 000 \$	<b>26 210 \$</b>	48 447 \$
Cotisations des membres	12 500	12 604	-	-	12 500	<b>12 604</b>	12 140
Apports :							
Subventions provinciales :							
Ministère de l'Éducation :							
PAFIRLPH : Programme d'assistance financière des instances régionales pour le loisir des personnes handicapées							
Volet soutien aux activités et services	-	-	335 232	344 241	335 232	<b>344 241</b>	333 800
PAFLPH : Programme d'aide financière au loisir des personnes							
Volet soutien à l'accompagnement (distribution)	-	-	1 666 631	1 686 184	1 666 631	<b>1 686 184</b>	1 778 214
Volet soutien à l'accompagnement (gestion)	-	-	87 678	102 662	87 678	<b>102 662</b>	81 938
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :							
Subvention salariale - Volet Insertion en emploi	-	-	-	-	-	-	6 776
Concertation pour l'emploi Contrat d'intégration au travail	-	10 575	30 000	27 976	30 000	<b>38 551</b>	27 447
Subvention municipale :							
Ville de Montréal (Direction de la diversité sociale)							
Convention loisir	-	-	75 000	75 000	75 000	<b>75 000</b>	87 500.00
Campagnes philanthropiques	28 000	68 030	-	10 000	28 000	<b>78 030</b>	53 000
Autres dons	60 000	35 691	-	-	60 000	<b>35 691</b>	26 670
Partenariats	2 000	-	10 000	3 900	12 000	<b>3 900</b>	75 550
	<b>132 500 \$</b>	<b>153 110 \$</b>	<b>2 205 541 \$</b>	<b>2 249 963 \$</b>	<b>2 338 041 \$</b>	<b>2 403 073 \$</b>	<b>2 531 482 \$</b>

**ALTERGO ASSOCIATION**

Annexes  
Exercice clos le 31 août 2025

	Administration et communications		Accessibilité universelle		Budget		Réel	
	Budget	Réel	Budget	Réel	Total		Total	Réel
	(note 14)		(note 14)		2025		2025	Total
					(note 14)			2024
<b>Annexe B - Charges</b>								
Salaires	351 559 \$	348 335 \$	136 083 \$	168 838 \$	487 642 \$		<b>517 173 \$</b>	519 981 \$
Charges sociales	46 615	45 212	19 439	25 977	66 054		<b>71 189</b>	70 471
Services professionnels	73 600	172 116	54 000	40 009	127 600		<b>212 125</b>	207 075
Frais de bureau	15 400	16 280	1 500	-	16 900		<b>16 280</b>	15 663
Frais d'occupation	25 000	27 355	2 500	-	27 500		<b>27 355</b>	22 513
Conseils et distributions	11 000	8 058	1 666 631	1 686 184	1 677 631		<b>1 694 242</b>	1 787 306
Déplacements et représentation	5 000	5 593	3 500	1 400	8 500		<b>6 993</b>	7 654
Promotion	24 100	13 764	-	-	24 100		<b>13 764</b>	12 814
Frais financiers	1 000	1 051	-	-	1 000		<b>1 051</b>	850
Amortissement des immobilisations corporelles	36 000	33 355	-	-	36 000		<b>33 355</b>	35 977
	<b>589 274 \$</b>	<b>671 119 \$</b>	<b>1 883 653 \$</b>	<b>1 922 408 \$</b>	<b>2 472 927 \$</b>		<b>2 593 527 \$</b>	<b>2 680 304 \$</b>